

DEMANDE DE MODIFICATION D'ASSOLEMENT PAC

Nom/ raison sociale :

N° Opérateur (présent sur votre certificat en haut à droite) :

Code postal :

Ville :

N° de tel :

Email :

Vous nous avez signalé des modifications à effectuer sur vos cultures ou surfaces suite à votre déclaration PAC.

Cette demande concerne vos aides : 1^{er} pilier (paiement vert) 2nd pilier (aide à l'AB)

Afin de procéder aux modifications demandées, veuillez retourner les 3 documents suivants :

- Votre **attestation de production végétale**, après y avoir inscrit, à la main, les modifications souhaitées (libellés de cultures, modifications de surfaces) le plus lisiblement possible ;
- OU Extraction parcellaire sur Excel OU Descriptif des parcelles du dossier PAC OU RPG
- **Ce formulaire complété et signé.**



Je vérifie les 4 éléments suivants :

- Les modifications de surfaces de mon exploitation (Bio/C2/C1¹) sont dues au redécoupage de mes parcelles sur Telepac ;
- Il n'y a pas de nouvelles parcelles sur mon exploitation non déclarées à Ecocert ;
- J'ai respecté le mode de production biologique sur l'ensemble de mes parcelles engagées en agriculture biologique ;
- Je n'ai pas de doublon de la même espèce sur mon exploitation conduite en Bio/C2/C1 et en conventionnel.

Pour un meilleur traitement de votre demande vous pouvez nous fournir en complément les documents suivants :

- **Le courrier ou mail de la DDTM indiquant les modifications à effectuer**
- **Le descriptif des parcelles PAC avec les surfaces**
- **Le Registre Parcellaire Graphique**

Par la présente, j'engage ma pleine responsabilité en cas de fausse déclaration, et m'engage à la réparation complète des préjudices qui peuvent en découler.

Fait à :

Signature :

Le :

Cadre réservé à Ecocert

Résultat de l'étude de la modification d'assolement faite par le siège

- Modification validée conforme.
- Modification ne pouvant être faite par votre chargé de certification et nécessitant un audit terrain pour la mise à jour de votre certification.
- Modification non réalisée car non nécessaire au vu du contrôle de cohérence effectué conformément aux Instructions techniques DGPE relatives aux aides PAC.

Date de l'avis :

Nom du chargé(e) de certification ou chargé(e) clientèle :

¹ Bio = parcelle Biologique / C2 = parcelle en 2^e année de conversion / C1 = parcelle en 1^e année de conversion